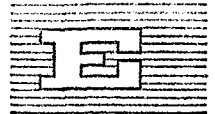


NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/CN.4/1982/3
12 janvier 1982
Original : FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Trente-huitième session
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

DROIT DES PEUPLES A DISPOSER D'EUX-MEMES ET SON APPLICATION
AUX PEUPLES ASSUJETTIS A UNE DOMINATION COLONIALE OU ETRANGERE
OU A L'OCCUPATION ETRANGERE

Lettre datée du 12 janvier 1982 adressée au Directeur de
la Division des droits de l'homme par le Représentant permanent
du Kampuchea démocratique

"J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint les copies de
deux (2) documents de la trente-sixième Assemblée générale dans
leur version anglaise, circulés sous les cotes suivantes :

A/36/664 du 10 novembre 1981
A/36/769 du 4 décembre 1981

relatifs à l'usage des armes chimiques par les autorités vietnamiennes
au Kampuchea.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer ces documents
en même temps que la présente lettre à l'occasion de la prochaine
trente-huitième session de la Commission des droits de l'homme".

(Signé) : TE SUN HOA
Représentant permanent

GE.82-10170